



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT Haute-Saône

ARRONDISSEMENT Lure

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 31 janvier 2022

### Adhésion au service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi du Centre de Gestion de la Haute-Saône

**DÉLIBÉRATION****N° 2022 – 006**

En exercice : 38  
Titulaires présents : 29  
Suppléants présents : 0  
Pouvoirs : 8  
Retard : 0  
Nombre de votants : 37

Le 31 janvier de l'année deux mille vingt-deux à 19H00 à Froideconche, Salle Polyvalente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.

Le Conseil Communautaire nomme Béatrice LEPAGNEY secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine ANDING	P		Sophie EL OMRI	POUV	Gabriel MIGNOT	Maryline MANTION	P	
Martine BAVARD	P		Claudette FAIVRE-BAZIN	P		Gabriel MIGNOT	P	
Jérôme BERNARD	P		Isabelle FORMET	P		Jean-Claude NEVEUX	POUV	Michel CALLOCH
Joël BRICE	P		Marie-Christine FRICHET	POUV	Martine BAVARD	Nicolas NURDIN	P	
Frédéric BURGHARD	P		Sylvie GAVOILLE	P		Éric PETITJEAN	P	
Michel CALLOCH	P		Philippe GÉRARD	P		Sébastien RICHARDOT	P	
Christian CHAMAGNE	EXCUSE		Bernard GIRE	P		Catherine SALFRANC	P	
Roland CHAMAGNE	P		Gérard GROSJEAN	P		Alain SCHELLE	P	
Joël DAVAL	P		Stéphane KROEMER	POUV	Frédéric BURGHARD	Nathalie SIRVEAUX	POUV	Michel CALLOCH
Jacques DESHAYES	P		Loïc LABORIE	P		Daniel TONNA	P	
Véronique DEVOILLE	P		Didier LARROQUE	P		Rodolphe WACOGNE	POUV	Martine BAVARD
André DIRAND	P		Béatrice LEPAGNEY	P		Laurent ZIEGLER	POUV	Jérôme BERNARD
Nathalie DIRAND	P		Pascale MANGIN	POUV	Béatrice LEPAGNEY			

\*:P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par / RETARD = Retard

### Exposé

Les problèmes de santé, de handicap, de logement, les difficultés financières, familiales ou encore les conduites addictives sont autant de problématiques personnelles qui peuvent avoir un impact sur la vie professionnelle : absentéisme, désengagement professionnel, baisse de la qualité du travail, développement de risques psychosociaux...,

La prise en charge de ces problématiques peut éviter un surcoût économique, social et humain,

Le Centre de Gestion de la Haute-Saône (CDG70) a créé, en janvier 2017, un service social du travail destiné à accompagner les agents des collectivités territoriales rencontrant des difficultés. La Communauté de Communes du Pays de Luxeuil a pris la décision d'y adhérer en complément du service de médecine préventive par délibération, n°2017-006 du 6 mars 2017.

	<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU</b>		Envoyé en préfecture le 14/02/2022 Reçu en préfecture le 14/02/2022 Affiché le 	
	<b>SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU</b>		<b>PAYS DE LUXEUIL</b>	
		<b>31 JANVIER 2022</b>		ID : 070-247000755-20220131-2022_006-DE
Objet	<b>Adhésion au service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi du Centre de Gestion de la Haute-Saône</b>		Délibération n°2022	006
			Page 2 sur 3	

En 2018, le centre de gestion a étoffé son offre en créant un service d'accompagnement en gestion de l'absentéisme composé d'une équipe pluridisciplinaire. La Collectivité a également souscrit à cette offre pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2021, par délibération n°2018-132 du 17 décembre 2018.

A ce jour, il est nécessaire de renouveler l'adhésion au service intitulé « **service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi** » avec le CDG70, par le biais d'une nouvelle convention valable jusqu'au 31 décembre 2024.

La plupart des prestations de ladite convention restent inchangées.

Pour rappel, ce service :

- accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leur démarche de prévention et aide à l'insertion professionnelle ou au maintien dans l'emploi d'un agent avec des restrictions médicales ou en situation de handicap ;
- se compose d'une équipe pluridisciplinaire : conseiller de prévention, ACFI, ergonomiste, assistante sociale ;
- permet de répondre aux obligations réglementaires fixées par les articles 4 et 5 du décret n° 85-603 modifié, qui stipulent respectivement que l'autorité territoriale doit désigner "des assistants ou conseillers de prévention" et "l'agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et la sécurité (ACFI).

Financièrement, cette adhésion se traduit par un taux de cotisation inchangé (identique au conseil communautaire du 17 décembre 2018) de 0.11 % de la masse salariale, soit un montant de 1340 € annuels dont 1230 € au Budget Général et 110 € pour le SPED.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant statut général de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985, relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale ;
- Vu les adhésions précédentes validées par délibérations D.2017-006, D.2018-038 et D.2018-132 ;

	<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL</b>		Envoyé en préfecture le 14/02/2022 Reçu en préfecture le 14/02/2022 Affiché le 	
	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 JANVIER 2022		ID : 070-247000755-20220131-2022_006-DE	
Objet	<b>Adhésion au service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi du Centre de Gestion de la Haute-Saône</b>	Délibération n°2022	006	Page 3 sur 3

### Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- **DÉCIDE** d'adhérer au « service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi » du Centre de Gestion de la Haute-Saône ;
- **DÉCIDE** de s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget ou de préciser que les crédits sont inscrits au budget ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention d'adhésion au « service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi » géré par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Saône, annexée ou tout document utile afférent à ce dossier.

Ainsi délibéré et signé

Pour extrait conforme

  
Le Président

Jacques DESHAYES

